

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 72-1653/SG/ESJ portant nomination de six moniteurs d'enseignement de l'arabe stagiaires

n° 72-1653/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE  
LA JEUNESSE

Date de publication

12 décembre 1972

Numéro JO

n° 24 du 26/12/1972

Date du numéro

26 décembre 1972

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Les personnels ci-après désignés, ayant été déclarés admis aux épreuves du concours direct de recrutement organisé le 21 septembre 1972 et ayant justifié de la nationalité française, sont nommés, pour compter du 23 octobre 1972, moniteurs d'enseignement de l'arabe stagiaires (indice 225) : MM. Abdallah Mohamed Awad ; Abdoukarim Taleb Ahmed ; Ibrahim Djama Arreh; Mohamed Omar Farah; Zeid Ali Ben Moudha; Mohamed Yahya Nasser.

#### Art. 2

— Les moniteurs d'enseignement de l'arabe stagiaires ci-dessus désignés assurent un horaire hebdomadaire d'enseignement égal à celui dû par les instituteurs principaux et les instituteurs. Au cas où cet horaire hebdomadaire serait inférieur à 27 h 30, l'inspecteur de l'enseignement de l'arabe pourra, pour le compléter, leur confier d'autres tâches relevant de leur spécialité.